

VOIRIE : Les travaux réalisés en 2006

La Communauté de Communes s'est occupée du marché travaux de voirie, partie investissement, pour l'année 2006. Les travaux ont été exécutés au mois de décembre par les entreprises Malet, Naudin et le SIVOM de Saint-Lizier. Ces travaux ont concerné :

Betchat :

Voies communales de Soulagnet et Belloc.

Cazavet :

Voies communales de Ferrus et Peillot ; le Pont d'Aliou a été consolidé.



Le pont Aliou à Cazavet

Gajan :

Chemin de Broue aux Baudis, voies communales de Lamarge et Couzinet.

Lacave :

Chemin de Mole, de Bernère et de Guintine.

Prat-Bonrepaux :

Voie communale des Vielles.

Taurignan-Castet :

Voie communale du Cap Blanc.

Taurignan-Vieux :

Chemin de Benech à Labouaou et embranchement Borde Vieille.



L'embranchement à Borde Vieille à Taurignan-Vieux.

Une réception des travaux a été organisée en présence des élus de chaque commune et du président de la commission « voirie » de la Communauté de Communes, Jacques DUPUY, le 13 février dernier. Cette année les élus étaient satisfaits contrairement aux travaux de l'année précédente, confiés à l'entreprise SCREG. En effet, le revêtement n'avait pas tenu dans plusieurs communes. Ce résultat avait entraîné des réclamations de la part des élus et de nouveaux travaux de réfections. Ce type de problèmes n'a pas eu lieu cette année.

La compétence « travaux de voirie » revenue aux communes

L'année 2006 signait la fin de la compétence « travaux de voirie - investissement » pour la Communauté de Communes. A présent ce sont les communes qui s'occuperont de leur voirie.

Les élus en ont décidé ainsi pour répondre aux demandes de la préfecture qui souhaitaient que la collectivité qui ait en charge la voirie s'occupe à la fois de l'investissement et du fonctionnement.

Pour avoir une meilleure maîtrise des travaux, les municipalités ont opté pour reprendre la compétence tout en ayant la possibilité de demander à la Communauté de Communes de les aider pour les démarches administratives. Par ailleurs, les communes de la communauté qui le souhaitent peuvent engager un marché en commun pour profiter d'un prix plus avantageux lorsque la commande est plus importante.



Le Sous-Préfet et ses services étaient venus répondre aux questions des élus pour les aider à décider.

COLLECTE DES DECHETS : Réajustements et regroupements

La politique adoptée depuis toujours au Sictom du Couserans, concernant la collecte des déchets ménagers consiste à créer des points de regroupement pour optimiser les tournées, rendre le service équivalent pour tous et avoir une maîtrise raisonnée des coûts. Cependant, avec les années, ce principe de points de regroupement n'a pas été très bien respecté partout. C'est pourquoi le président du Sictom, Alex Mirouse, avec l'accord de tous les délégués de chaque Communauté de Communes du Couserans, a lancé une opération visant à ce que toutes les communes soient collectées en respectant ce principe. Depuis plus d'un an, tous les conteneurs ont ainsi été localisés au travers d'un système de positionnement par satellite. Toutes les tournées

ont également été tracées sur une carte. Cet inventaire a ainsi donné lieu à une proposition d'actions pour homogénéiser les tournées et ajuster la fréquence de collecte et le nombre de conteneurs par rapport au nombre d'habitants. Cette démarche de «réorganisation» a été effectuée à Moulis, Prat-Bonrepaux, La Bastide-du-Salat, Cazavet. Elle va s'étendre petit à petit sur toutes les autres communes durant cette année 2007.

Exemple de réorganisation :

- Résorber le nombre de petits conteneurs en les remplaçant par des volumes plus importants et faciliter ainsi le travail de collecte.
- Matérialiser les points de regroupement afin de faciliter le ramassage.

Avec cette réorganisation, le Sictom espère aussi faire des économies de carburant, diminuer les arrêts des camions et rendre le travail moins pénible pour les agents.

Renseignements.
05.61.66.69.66



Exemple de regroupement.